

*Initiatives ministérielles*

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires de mon collègue. Nous craignons aussi naturellement que le gouvernement ait l'intention de proposer, sinon la clôture, au moins une forme de clôture. Il existe bien des moyens de mettre fin au débat.

J'aimerais qu'on apporte deux éclaircissements. Si on répond par l'affirmative aux deux questions, je pense, que tous les députés seront d'accord pour qu'on arrête la lecture de la motion.

Les questions sont les suivantes. Je voudrais demander à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, de déclarer clairement que le gouvernement n'a pas l'intention d'avoir recours à aucune forme de clôture ou d'attribution de temps pour limiter ce débat.

Deuxièmement, dans le temps qui restera, j'aimerais qu'on en réserve une certaine partie pour entendre le rappel au Règlement que je voulais soulever à 15 heures avant que nous entamions ce processus.

**M. Cooper:** Premièrement, monsieur le Président, j'espère que la présidence tiendra compte du temps que nous avons perdu cet après-midi à cause de l'obstination du député quand elle entendra le rappel au Règlement qu'il soulèvera ou non.

Deuxièmement, je ne suis pas sûr de ce que veut dire le député par «aucune forme de clôture» et je lui demanderai donc d'être plus précis. Assurément nous avons, en tant que gouvernement, le droit de ne pas nous engager irrévocablement. J'ai indiqué plus d'une fois en privé au député que ce n'était pas notre intention de proposer aujourd'hui un avis de clôture et j'ai déclaré la même chose au leader de l'opposition officielle à la Chambre.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, je voudrais poursuivre un peu plus la discussion avec le secrétaire parlementaire qui semble vouloir se montrer conciliant. Veut-il laisser entendre à la Chambre qu'il n'a pas l'intention de proposer aucune forme de clôture, pas vraiment aucune forme, mais une motion d'attribution de temps ou un avis de clôture pour faire adopter la motion à l'étude?

• (1640)

**M. Cooper:** Monsieur le Président, comme vous le savez, nous hésitons toujours à négocier à la Chambre. Nous avons cependant longuement négocié en privé, mais en vain. J'ai bien précisé que nous n'avions pas l'intention de donner un avis de clôture aujourd'hui.

Je ne suis toutefois pas en mesure de vous dire ce que le gouvernement entend faire dans l'avenir. Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous avons vu très clairement des députés monopoliser la Chambre aujourd'hui, ce qui

nous a empêchés de procéder à l'étude de la motion dont nous sommes saisis.

Nous avons bien précisé que nous n'avions pas l'intention de présenter un avis aujourd'hui. Nous voulions débattre la question et nous sommes encore disposés à le faire.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je pense que nous réalisons des progrès. Si le leader du gouvernement à la Chambre des communes s'engageait, au nom du gouvernement, à ne pas proposer la clôture, à ne pas avoir recours à l'attribution de temps ou à ne pas prolonger les heures, nous serions tout à fait disposés à permettre l'étude de la motion sans qu'on en termine la lecture.

Je voudrais savoir, monsieur le Président, si vous êtes disposé à nous donner quelques minutes pour préciser ce que nous reprochons à la motion dont nous sommes saisis.

**M. Andre:** Monsieur le Président, je peux certes appuyer les propos de mon secrétaire parlementaire. Je n'ai absolument pas l'intention d'appliquer la clôture à ce stade-ci, étant donné que nous discutons de cette question depuis plus d'un an et que nous le faisons plus activement ces derniers temps. Je ne m'attendais pas à obtenir le consentement unanime de la Chambre pour tout ce qui est proposé, mais je croyais que nous pourrions avoir un débat réfléchi qui permettrait aux députés d'exprimer leur point de vue et de nous prononcer sur la question en temps voulu.

C'était là notre intention et cela demeure.

**M. le Président:** Il serait peut-être utile que les députés discutent davantage de cette question. Entre-temps, je crois comprendre que je n'ai pas le consentement du Nouveau Parti démocratique.

Ainsi, en vertu de notre Règlement, nous devons poursuivre.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je suis désolé de ne pas m'être fait bien comprendre. Je voulais être certain que le gouvernement ne donnerait pas un avis de clôture aujourd'hui ni ne proposerait l'attribution de temps ou une prolongation des heures; il s'agissait de trois demandes bien simples.

Si vous le permettez, je voudrais vous expliquer pourquoi la motion dont nous sommes saisis est, à mon avis, irrecevable.

**M. le Président:** Si j'ai bien compris le député de Kamloops, il dit qu'il y a accord, que nous pouvons nous dispenser de lire le reste du texte. Je vais entendre son rappel au Règlement.